

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DE L'AFF

Convocation

Aux Clubs de l'Association fribourgeoise de Football

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'assemblée des délégués de l'Association fribourgeoise de Football (AFF) qui aura lieu le

Samedi 21 août 2021, à 9h30, à Avry-devant-Pont, halle polyvalente

Organisation: FC Gumefens/Sorens

Nous attirons l'attention des clubs sur les prescriptions et sur les points suivants:

La situation sanitaire actuelle nous permet de tenir notre assemblée en présentiel tout en respectant les mesures de protection habituelles. S'il devait y avoir de nouvelles restrictions, nous vous en informerons en temps voulu.

1. Chaque club doit être représenté par un dirigeant au moins (voir art. 16 des Statuts de l'AFF).
Aucune excuse ne sera admise (amende Fr. 500.00).
2. Les cartes de vote seront délivrées dès 8h30, à l'entrée de la salle.
3. Le repas est obligatoire pour au moins un délégué par club (Fr. 40.00, sans les boissons, café compris). Celui-ci sera porté directement sur la facturation mensuelle. Chaque délégué supplémentaire paiera son «Bon-repas» sur place.
4. Les délégués apporteront les rapports, documents et propositions qui seront discutés en assemblée.
5. Les délégués devront être renseignés par leur club sur la position à adopter à l'égard des propositions et des élections.
6. L'ordre du jour de l'assemblée est prévu à l'art. 17 des statuts de l'AFF, il est joint à la présente convocation.
7. En 2022, l'assemblée des délégués se déroulera dans le district de la Veveyse et en 2023, elle aura lieu dans le district de la Singine.
8. Places de parc: selon signalisation, veuillez favoriser le co-voiturage.

COMITÉ CENTRAL DE L'AFF